



College of Psychologists  
of New Brunswick

Collège des psychologues  
du Nouveau-Brunswick

### **ATTESTATION DE L'EXPÉRIENCE SUPERVISÉE EN PSYCHOLOGIE**

Je, \_\_\_\_\_, présente une demande de licence en vertu de la *Loi sur le Collège des psychologues* du Nouveau-Brunswick et je dois présenter une attestation et une évaluation de mon expérience de travail supervisée approuvée en psychologie. Je consens à ce que cette information soit partagée avec le Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick.

Superviseur(e) : \_\_\_\_\_ Lieu de travail : \_\_\_\_\_

#### 1. **Expérience de travail couverte par le présent rapport**

a) Période de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
(jj/mm/aaaa) (jj/mm/aaaa)

Temps plein  Temps partiel

b) Nombre d'heures de travail par mois: \_\_\_\_\_

#### 2. **Tâches de la personne supervisée**

#### 3. **Clientèle**

a) Indiquez le genre de clientes ou clients vus par la personne supervisée

Enfants

Adolescents ou adolescentes

Adultes

b) Indiquez le nombre approximatif de cas

Particuliers \_\_\_\_\_

Couples \_\_\_\_\_

Familles \_\_\_\_\_

Groupes \_\_\_\_\_

#### 4. **Nombre d'heures de supervision (par mois)**

a) tête-à-tête (individuelle) \_\_\_\_\_

b) activités d'apprentissage \_\_\_\_\_

**Heures totales** \_\_\_\_\_

## **PARTIE II - FORMULAIRE DU RAPPORT DE SUPERVISION**

Veillez évaluer la personne supervisée en fonction de chacun des éléments ci-dessous. En vous inspirant de l'échelle suivante, indiquez dans la case prévue à cet effet le numéro qui correspond le mieux à votre opinion.

- 1 – est prête à pratiquer de façon autonome
- 2 – est généralement prête, mais nécessite un soutien occasionnel
- 3 – Les compétences de base sont démontrées, mais nécessitent tout de même un soutien régulier
- 4 – ne démontre pas les compétences de base nécessaires à la pratique autonome

### **I. CONNAISSANCES ET APTITUDES PROFESSIONNELLES**

#### **1.0 Évaluation**

L'objectif principal d'une évaluation psychologique est de révéler des éléments de compréhension qui aideront à établir un programme pratique d'intervention. Cette évaluation peut également conduire à l'établissement d'un diagnostic ou à la détermination de forces ou de compétences.

#### **1.1 Connaissances requises**

- 1.1.1 Connaissance des méthodes d'évaluation
- 1.1.2 Connaissance de la clientèle cible
- 1.1.3 Connaissance du développement humain
- 1.1.4 Connaissance du diagnostic

#### **1.2 Aptitudes requises**

- 1.2.1 Aptitude à mener une entrevue initiale.
- 1.2.2 Aptitude à formuler une demande de consultation.
- 1.2.3 Aptitude à observer, à recueillir, à analyser et à interpréter les données psychométriques.
- 1.2.4 Aptitude à choisir et à utiliser de façon judicieuse les instruments et les méthodes d'évaluation.
- 1.2.5 Aptitude à conceptualiser, à intégrer et à communiquer les données.
- 1.2.6 Aptitude à recueillir de l'information quant à la nature et à la gravité des problèmes et à formuler des hypothèses pour expliquer les facteurs qui sont la cause du problème, au moyen de méthodes qualitatives et quantitatives.

\_\_\_ 1.2.7 Aptitude à formuler une hypothèse et à établir un diagnostic s'il y a lieu.

\_\_\_ 1.2.8 Aptitude à rédiger un rapport psychologique professionnel.

\_\_\_ 1.2.9 Aptitude à élaborer un programme d'intervention.

## **2.0 Intervention et consultation**

La consultation et les interventions psychologiques servent à favoriser, à rétablir ou à améliorer un mode de fonctionnement positif et un sentiment de bien-être chez le client ou la cliente, au moyen de services de prévention, de développement ou de réadaptation.

### **2.1 Connaissances requises**

\_\_\_ 2.1.1 Connaissance et compréhension des théories et des principes sur lesquels sont fondés les procédures d'intervention.

\_\_\_ 2.1.2 Connaissance de diverses interventions utilisées auprès des personnes et des systèmes.

\_\_\_ 2.1.3 Aptitude à reconnaître quand il faut consulter et renvoyer à une ou à un spécialiste approprié.

\_\_\_ 2.1.4 Connaissance du contexte, de la diversité et des différences culturelles.

\_\_\_ 2.1.5 Connaissance des interventions qui favorisent la santé et le mieux-être.

### **2.2 Aptitudes requises**

\_\_\_ 2.2.1 Ouverture et respect face aux approches théoriques reconnues en intervention psychologique.

\_\_\_ 2.2.2 Aptitude à choisir les techniques ou les procédures appropriées.

\_\_\_ 2.2.3 Aptitude à choisir et à mettre en œuvre les méthodes, les techniques ou les procédures d'intervention appropriées.

\_\_\_ 2.2.4 Aptitude à analyser l'information, à concevoir un cadre conceptuel, à formuler des stratégies adéquates et à communiquer le tout au client ou à la cliente.

\_\_\_ 2.2.5 Aptitude à faciliter une interaction coordonnée afin de mettre en œuvre des interventions systémiques ou de gérer des conflits, selon le cas.

\_\_\_ 2.2.6 Aptitude à évaluer les résultats du traitement ou de l'intervention.

### 3.0 Relations interpersonnelles

Cette compétence essentielle est à la base de toutes les autres. Dans la plupart des cas, les psychologues effectuent leur travail dans le cadre de relations interpersonnelles (p. ex., parent-enfant, conjoint-conjointe, patron-employé, etc.). Ils ou elles doivent donc être en mesure de créer et de maintenir, dans leur exercice, des alliances constructives avec leurs clients ou clientes, et ils ou elles doivent posséder des connaissances suffisantes en ce qui a trait aux réalités culturelles.

#### 3.1 Connaissances requises

- \_\_\_ 3.1.1 Connaissance des théories et des données relatives à la relation professionnelle (p. ex., *relations interpersonnelles, rapports de pouvoir, alliances thérapeutiques, lien avec la psychologie sociale, caractère variable des relations thérapeutiques comme résultat du cadre d'intervention*).
- \_\_\_ 3.1.2 Connaissance de soi (p. ex., *motivation, ressources personnelles, système de valeurs, préjugés, facteurs pouvant influencer la relation professionnelle telles les questions de limite personnelle*).
- \_\_\_ 3.1.3 Connaissance des autres dans le macro et le micro environnement (p. ex., *travail, normes nationales, différences individuelles, famille*)

#### 3.2 Aptitudes requises

- \_\_\_ 3.2.1 Aptitude à communiquer efficacement avec la clientèle.
- \_\_\_ 3.2.2 Aptitude à communiquer efficacement de façon générale.
- \_\_\_ 3.2.3 Aptitude à établir et à maintenir un bon rapport, de la confiance et du respect dans le cadre de la relation professionnelle avec les membres de toutes les clientèles cibles.
- \_\_\_ 3.2.4 Aptitude à gérer la résistance et le transfert.
- \_\_\_ 3.2.5 Aptitude à établir et à maintenir des relations positives avec ses collègues et ses pairs.
- \_\_\_ 3.2.6 Volonté à entendre et à accepter les commentaires et la critique.

#### **4.0 Recherche**

Dans tous les secteurs des soins de santé, la pratique clinique est fondée sur l'accumulation de résultats de recherche, sur les connaissances découlant de la pratique et sur le bon jugement du clinicien ou de la clinicienne. L'aptitude à saisir les connaissances scientifiques et à les appliquer à la pratique clinique est une compétence fondamentale du ou de la psychologue.

- \_\_\_ 4.1 Capacité de raisonnement critique.
- \_\_\_ 4.2 Aptitude à intégrer les résultats de recherche à la pratique générale, s'il y a lieu.

### **II. CONDUITE PROFESSIONNELLE**

#### **1.0 Normes et déontologie**

Un professionnel ou une professionnelle accepte ses obligations, est sensible aux autres et se conduit conformément à un code de déontologie. Il ou elle établit des relations professionnelles qui tiennent compte des limites et des normes en vigueur.

##### **1.1 Connaissances requises**

- \_\_\_ 1.1.1 Connaissance des principes de déontologie.
- \_\_\_ 1.1.2 Connaissance des règles de conduite professionnelle.
- \_\_\_ 1.1.3 Connaissance de la jurisprudence et des ressources locales.
- \_\_\_ 1.1.4 Aptitude à reconnaître les principes contradictoires possibles.
- \_\_\_ 1.1.5 Connaissance des normes régissant les tests et les évaluations psychologiques.
- \_\_\_ 1.1.6 Connaissance des limites de la confidentialité.

##### **1.2 Aptitudes requises**

- \_\_\_ 1.2.1 Aptitude à suivre un processus de prise de décision éthique.
- \_\_\_ 1.2.2 Aptitude à déterminer de façon proactive les éventuels dilemmes moraux.
- \_\_\_ 1.2.3 Aptitude à résoudre les dilemmes moraux.

### **III EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE**

#### **1.0 Progrès**

- \_\_\_ 1.1 Fait preuve d'une expertise accrue en matière de services de psychologie.

2.0 Niveau de fonctionnement

— 2.1 Sens de l'initiative

2.2 Aperçu des forces :

2.3 Points à améliorer :

**IV** Avez-vous des réserves particulières concernant la capacité de cette personne à exercer la psychologie?

Oui

Non

Commentaires ou impressions :

**Si la supervision doit se poursuivre :**

**V** Recommandations concernant le genre d'expérience que doit acquérir la personne supervisée pendant le reste de la période de supervision.

**VI** Sur quels éléments faut-il insister pendant la supervision?

**VII** Allez-vous continuer d'assurer la supervision? Oui  Non

**Commentaires généraux :**

Date : \_\_\_\_\_

Signature du superviseur ou de la superviseure : \_\_\_\_\_

Signature de la personne supervisée : \_\_\_\_\_

***Prière de retourner à tous les six mois ce formulaire complété à Renée Turner, registraire adjointe, au [renee.turner@cpnb.ca](mailto:renee.turner@cpnb.ca) et conserver une copie pour vos dossiers.***